



Préparation concours interne Administrateur territorial

PRESENTATION DU DISPOSITIF 2014-2015

COMPOSITION DE LA PRESENTATION DU DISPOSITIF :

- NOTE DE CADRAGE DES EPREUVES DE SELECTION
- PRESENTATION DES MODALITES D'ORGANISATION





Préparation au concours interne Administrateur territorial

PRESENTATION DU DISPOSITIF 2014-2015 NOTE DE CADRAGE DES EPREUVES DE SELECTION

Public visé

Ce concours et la préparation qui y conduit s'adressent à des agents qui font le projet de devenir des dirigeants territoriaux et sont dotés de fortes compétences stratégiques, organisationnelles et managériales.

Finalité de la sélection

Les épreuves d'accès à la préparation visent à identifier, au regard des résultats obtenus mais également des rapports des correcteurs, les candidats les plus à même de bénéficier de la préparation proposée.

Epreuves de sélection

La sélection prévoit deux épreuves respectivement composées de deux parties.

- Epreuve 1 : Positionnement en culture générale et territoriale.
- Epreuve 2 : Compréhension de l'organisation générale des collectivités territoriales et de mise en situation professionnelle.

Pour l'ensemble de ces épreuves, il est attendu du candidat qu'il gère bien le temps, qu'il fasse preuve de qualités rédactionnelles et d'expression et maîtrise les règles de grammaire, de syntaxe et d'orthographe.

Format des épreuves

EPREUVE 1 : POSITIONNEMENT EN CULTURE GENERALE ET TERRITORIALE

Durée totale : 3 heures

a - Partie 1

Des questions à réponses courtes (QRC) restituant une analyse du texte proposé et démontrant des capacités de reformulation.

Coefficient 3

Objectif de l'épreuve

Il est attendu du candidat une lecture rapide mais néanmoins rigoureuse en rapport avec la culture générale et territoriale d'un texte se traduisant par l'identification et la reformulation des informations clés dans le cadre de questions à réponses courtes.

Le candidat sera évalué sur sa capacité à :

- Identifier les informations clés pour formuler les réponses aux questions posées à la suite du texte,
- Reformuler de manière à la fois personnelle et cohérente ces différentes informations,
- Replacer le texte dans son contexte en fonction de questions posées.

Il est attribué une note de 0 à 20 multipliée par le coefficient correspondant (coefficient 3). Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

b - Partie 2

Elaboration d'une courte dissertation sur un sujet de culture générale et territoriale et en rapport avec le programme du concours.

Coefficient 6

Le candidat devra traiter la dissertation dans un maximum de 4 pages manuscrites. La dissertation devra comporter un plan apparent qui pourra être assorti de titres.

Il est attendu du candidat l'illustration de ses propos par l'introduction de références précises (noms, dates, lieux, textes...) s'inscrivant dans le cadre du programme du concours (voir infra).

Il est demandé au candidat, soit de faire figurer ces références intégralement en majuscules dans le texte, soit de les encadrer de manière à en faciliter l'identification.

Objectifs de l'épreuve

Le candidat devra faire preuve de son aptitude à présenter un point de vue clair et argumenté en rapport avec le sujet et à mobiliser ses connaissances générales et territoriales en appui à son argumentation.

Le candidat sera évalué sur sa capacité à :

- Comprendre le sujet, délimiter ses contours et le contextualiser,
- Maîtriser les règles syntaxiques,
- Organiser ses idées et structurer son propos,
- Elaborer un plan cohérent dans le cadre d'une courte dissertation,
- Illustrer son propos par des connaissances précises et variées.

Contenu du programme

Le programme, identique pour les deux parties de l'épreuve 1, est consultable sur le site Internet du CNFPT (www.cnfpt.fr / évoluer/ concours d'administrateur territorial 2013 / brochure d'information / première épreuve d'admissibilité du concours interne).

EPREUVE 2 : COMPREHENSION DE L'ORGANISATION GENERALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Durée totale : 3 heures

a - Partie 1

Elaboration d'une note de synthèse, établie sur la base d'un dossier et portant sur une problématique liée à l'organisation, au fonctionnement ou à l'actualité des collectivités territoriales.

Coefficient 6

Cette note de synthèse repose sur l'exploitation d'un dossier d'environ 15 pages, pouvant comporter 6 documents (articles de doctrine, de presse, extraits de lois, de règlements, de jurisprudences, notes, documents administratifs...). Le sujet présenté dans le dossier ne comporte pas de directive précise mais doit aboutir à une information générale relative au thème traité dans les documents.

En s'appuyant exclusivement sur les éléments du dossier, le candidat devra concevoir une note intégralement rédigée comportant une introduction, l'annonce d'un plan ainsi que 2 ou 3 parties structurées autour d'un plan apparent. La conclusion n'est pas obligatoire.

Il est attendu du candidat une maîtrise des différentes parties du programme des épreuves du concours.

Objectif de l'épreuve

Cette épreuve permettra d'identifier la rapidité de sélection des informations essentielles du dossier par le candidat ainsi que sa capacité de synthèse et de reformulation claire, neutre et rigoureuse sur un sujet ayant une perspective d'information et de compréhension des problématiques.

Le candidat sera évalué sur sa capacité à

- Identifier, analyser et définir la problématique du sujet,
- Sélectionner, hiérarchiser les informations contenues dans le dossier,
- Regrouper, organiser et ordonner ces informations,
- Structurer son argumentation à l'aide d'un plan pertinent,
- Reformuler les idées synthétisées de manière claire et précise,
- Identifier les principaux enjeux relatifs au programme d'organisation générale des collectivités territoriales.

Il est attribué une note de 0 à 20 multipliée par le coefficient correspondant (coefficient 6). Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

b -Partie 2

Des questions à réponses courtes (QRC) autour de mises en situation professionnelle

Coefficient 3

Il s'agira pour le candidat d'élaborer des réponses à des scénarii librement inspirés, illustrant des problématiques susceptibles d'être rencontrées par un cadre territorial dans l'exercice de ses missions.

Le questionnement sera basé sur des mises en situations professionnelles en rapport avec les missions décrites dans le cadre d'emplois d'administrateur territorial.

Cet exercice prendra la forme de 3 questions ouvertes nécessitant la rédaction de réponses synthétiques composées de propositions argumentées et de solutions réalistes dégagées à partir des scénarii, des connaissances et de l'expérience professionnelle du candidat.

Il est attendu du candidat une maîtrise des différentes parties du programme des épreuves du concours ainsi qu'une connaissance et bonne appréhension des principales problématiques rencontrées par un cadre territorial dans l'exercice de ses responsabilités.

Contenu du programme

Le programme, identique pour les deux parties de l'épreuve 2, est consultable sur le site Internet du CNFPT (www.cnfpt.fr / évoluer/ concours d'administrateur territorial 2013 : brochure d'information / deuxième épreuve d'admissibilité du concours interne).

Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve vise à apprécier les connaissances théoriques du candidat et ses aptitudes managériales face à un problème spécifique ainsi que sa capacité à replacer la problématique principale en perspective.

Le candidat sera évalué sur sa capacité à :

- Comprendre le sujet,
- Identifier la problématique,
- Apprécier la situation, les enjeux, les risques,
- Proposer des actions spécifiques, prendre des décisions, faire des choix et les argumenter,
- Construire et argumenter une démonstration étayée sur des connaissances pluridisciplinaires, territoriales et locales,
- Apporter des éléments d'analyse critique personnelle.

Il est attribué une note de 0 à 20 multipliée par le coefficient correspondant (coefficient 3). Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

Préparation concours interne Administrateur territorial



PRESENTATION DU DISPOSITIF 2014-2015 MODALITES D'ORGANISATION

CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS

Peuvent se présenter au concours les agents publics en situation d'activité et remplissant les conditions requises pour se présenter au concours interne, à savoir justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans de services publics effectifs (pour les conditions réglementaires précises d'inscription au concours, se référer au site Internet du CNFPT (www.cnfpt.fr)).

CONDITIONS D'ACCES A LA PREPARATION

La réussite à un test de sélection national conditionne l'accès au dispositif. Pour les agents territoriaux, la signature de l'autorité territoriale est impérative.

Pour tout autre agent public, les conditions tarifaires, la signature de convention et l'autorisation de l'employeur sont requises. Ces éléments sont disponibles auprès de l'Inset d'Angers.

NB : Le quota de places accessibles aux agents non territoriaux ne peut excéder 20 % du total des places de la préparation.

ORGANISATION DE LA SELECTION

Jury de sélection

Un jury de sélection se réunit pour déterminer les candidats retenus à la préparation. La prochaine session accueillera environ 50 candidats.

Le rôle du jury consiste à évaluer, au regard des résultats obtenus mais également des rapports des correcteurs, les candidats les plus à même de bénéficier de la préparation proposée.

ORGANISATION DE LA PREPARATION

Une phase de préparation avant les épreuves d'admissibilité

Elle comprend, en présentiel :

- 5 regroupements (de 2,5 à 3,5 jours),
- 2,5 journées optionnelles sur la méthodologie de l'épreuve de valorisation de l'expérience professionnelle,
- 4 concours blancs.

Un accompagnement à distance entre les regroupements est proposé aux stagiaires :

- un dispositif de production et de partage de fiches thématiques réalisées par les candidats, est animé par des experts des différentes disciplines au programme ;
- chaque candidat, en fonction de ses besoins, peut réaliser des activités pédagogiques supplémentaires, qui sont corrigées tout au long de la préparation ;
- un tutorat coaching est proposé aux candidats qui le désirent.

Se référer au calendrier pour plus de précisions.

Une phase de préparation avant les épreuves d'admission

Elle est ouverte à tous les candidats admissibles et comprend un regroupement de 5 jours.

Un dispositif deuxième chance

Réservé aux candidats ayant échoué aux épreuves d'admissibilité ou d'admission, sous condition d'assiduité constatée à au moins 75% des actions de la préparation, il permet, pendant une session supplémentaire, de :

- composer sur les concours blancs,
- bénéficier de corrections personnalisées et de corrigés-types.

OBJECTIFS DE LA PREPARATION

Permettre aux candidats retenus de :

- se familiariser avec les exigences du concours,
- aborder les problématiques du métier avec des professionnels,
- acquérir la méthodologie propre aux épreuves,
- s'entraîner aux épreuves en conditions réelles.

Cette préparation n'est pas le lieu d'acquisition de savoirs disciplinaires ; ce fondement de connaissances constitue un pré-requis que le candidat retenu aura la charge de consolider par un investissement personnel important.

Une forte capacité à se mobiliser et à s'organiser est requise pour mener à bien cette préparation au concours.

MODALITES PRATIQUES

Les regroupements se déroulent à l'Inset d'Angers. Les concours blancs se déroulent dans les Délégations régionales.

Dans le cadre des regroupements :

- les frais de transport sont à la charge des stagiaires. Des dispositions particulières sont mises en place pour les agents résidant dans les DOM : se renseigner auprès de votre Délégation régionale ou de l'Inset d'Angers ;
- les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par le CNFPT pour les agents des collectivités territoriales uniquement.

Dans le cadre des concours blancs, aucune prise en charge financière par le CNFPT n'est prévue.

ENGAGEMENTS DES CANDIDATS RETENUS

Les candidats retenus pour la préparation s'engagent à :

- participer à tous les regroupements,
- participer à tous les concours blancs,
- respecter les engagements prévus pour les modalités d'accompagnement à distance qu'ils auront choisies,
- s'inscrire au concours interne de la session 2015.

Une absence non justifiée à 2 actions de la préparation (1 regroupement et 1 concours blanc ou 2 regroupements ou 2 concours blancs) entraînera la radiation du candidat.

Une demande exceptionnelle de report d'intégration à la préparation pourra être sollicitée, par lettre motivée, auprès du Directeur de l'Inset d'Angers. L'octroi de ce report n'est pas de droit.

**Attention l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours.
Les candidats doivent s'inscrire spécifiquement au concours aux dates et selon les
conditions réglementaires disponibles sur le site du CNFPT.**

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Vos contacts à l'Inset d'Angers

CNFPT – Inset d'Angers
Rue du Nid de Pie – BP 62020
49016 Angers Cedex 01

Jean-Pierre Debène
Conseiller formation
✉ : jeanpierre.debene@cnfpt.fr
☎ : 02 41 22 41 65

Nadette Chiquet
Assistante de formation
✉ : nadette.chiquet@cnfpt.fr
☎ : 02 41 22 41 14

Des informations sur Internet

Sur le site Internet du CNFPT à la rubrique « se former »

www.cnfpt.fr

- le dossier d'inscription complet à la préparation
- le questionnaire de motivation à remplir et à remettre le jour des tests de sélection au correspondant de la Délégation régionale
- une bibliographie de la préparation au concours
- les conditions d'accès au concours
- le descriptif des épreuves
- les dates et procédures d'inscription au concours
- les postes ouverts au concours
- des statistiques sur le concours
- des informations sur le statut des administrateurs
- une note de cadrage à télécharger ; elle précise les attendus du jury sur chacune des épreuves
- la brochure du concours à télécharger
- les annales des sujets à télécharger

Sur le site Internet de l'Inet à la rubrique « nos formations »

www.inet.cnfpt.fr

- le vade-mecum du concours d'administrateur
- la liste (partielle et officieuse) des sujets à l'oral des concours (liste réalisée par les élèves administrateurs)
- des informations sur la formation suivie par les élèves administrateurs après la réussite au concours
- le guide de l'administrateur